Image not found or type unknown

VENTE MAISON SUITE SEPARATION COMCUBINAGE

Par **NICOLAS40**, le **31/03/2012** à **20:37**

Bonjour, en comcubinage, nous avons acheté en commun une maison (moi 70% du credit, elle 30 %)Le crédit est toujours en cours.

J'ai mis 60000 euros d apport, elle 5000 euros (apport achat + travaux).
Comment se passe la vente et quels droits avons nous chacun.
Comment se rachete les parts de la maison si je veux la garder.
Comment savoir si financierement je peux la recuperer.

Merci beaucoup pour votre aide car je suis un peu perdu.

Par **Afterall**, le **31/03/2012** à **20:56**

En matière de concubinage, c'est relativement simple : chacun récupère dans le prix de vente ce que, proportionnellement, il a investi dans l'acquisition.

Par **NICOLAS40**, le **31/03/2012** à **22:19**

Merci pour votre réponse si rapide, cela me rassure.
En tout cas merci beaucoup.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés